

CAMPAGNE TAXE D'APPRENTISSAGE **Année 2019 (salaires 2018)**

Madame, Monsieur,

Avant le 1^{er} mars 2019, votre entreprise doit s'exonérer
du versement de la Taxe d'Apprentissage
par l'intermédiaire d'un organisme collecteur (OCTA).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
l'ESAT Valérie BONAFÉ,
Établissement et Service d'Aide par le Travail
géré par l'APAJH du Tarn
est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage
au titre de de la part « hors quota » par dérogation
(arrêté préfectoral n°3/2016 fixant la liste des
établissements habilités dans le cadre de l'article L6241-8
du code du travail).

À ce titre, nous nous permettons de vous soumettre
une demande de subvention
de la part hors quota
qui peut s'élever jusqu'à 26% de la taxe d'apprentissage
au titre du barème hors quota.

Le hors quota - également dénommé « barème » -
permet d'assurer
**le financement des formations initiales professionnelles et
technologiques à temps plein,
hors cadre de l'apprentissage.**

Ces dépenses sont libératoires et viennent en déduction du
montant global de la taxe d'apprentissage, une fois la
fraction et le quota acquitté.

**Verser cette part hors quota à l'ESAT Valérie BONAFE
c'est contribuer à la formation professionnelle
de 50 travailleurs en situation de handicap
et leur permettre de :**

☛ **Développer leur compétence et en acquérir de
nouvelles, dans les domaines ci-dessous :**

- cuisine centrale (agent polyvalent de restauration, livreur en liaison froide, magasinier, plongeur et laverie, pâtisserie),
 - bucheronnage (ouvrier polyvalent bois),
 - agent d'entretien et d'hygiène des locaux,
 - ouvrier d'entretien des espaces verts,
- agent de conditionnement général alimentaire,

☛ **Favoriser leur développement personnel,**

☛ **Contribuer à leur insertion sociale.**

**Comment faire ?
C'est très simple.**

Vous pouvez vous acquitter de cette taxe directement par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de votre choix (chambre de commerce, chambre des métiers...), en demandant explicitement à celui-ci de reverser la partie

hors quota à :

ESAT Valérie BONAFÉ

APAJH du Tarn

Les Fournials

81360 MONTREDON-LABESSONNIE

SIRET : 301.691.259.00156

**Pour plus de renseignements vous pouvez joindre
l'ESAT Valérie BONAFÉ**

au 05.63.72.68.50 ou esat@apajh81.org.

**Je vous invite à aller voir plus en détail les activités de
cet établissement sur nos sites internet :**

www.apajh81.org

<http://esat.apajh81.org>

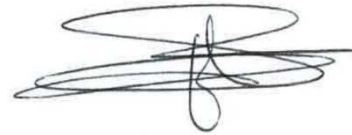
**Vous pouvez également vous renseigner auprès de la
référente de l'ARS qui a en charge la perception de la
taxe d'apprentissage pour les établissements médico-
sociaux pour personnes handicapées :**

Mme Annabelle PARISSET au 05.34.30.24.81

Si vous acceptiez notre demande, je vous serais reconnaissant(e) de nous en informer en nous retournant le document ci-dessous, document qui va nous permettre de vérifier que vos intentions ont bien été respectées par l'OCTA.

**Par avance, nous vous remercions
de l'effort
que vous pourrez faire en faveur de notre établissement.**

La Directrice,
Fabienne CROS



TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

ENGAGEMENT DE VERSEMENT / PART HORS-QUOTA

(structure habilitée à percevoir du hors-quota par dérogation)

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'OCTA, pourriez-vous compléter ce document et nous le renvoyer **avant le 28 février 2019** à l'adresse suivante :

ESAT Valérie BONAFÉ
APAJH du Tarn
Les Fournials
81360 MONTREDON-LABESSONNIE

Ou à esat@apajh81.org

nom de l'entreprise :
adresse :
code postal : ville :
contact dans l'entreprise :
fonction :
téléphone : mail :

votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) :
montant attribué à l'ESAT Valérie BONAFÉ au titre de la taxe d'apprentissage 2019
(partie « hors quota par dérogation » plafonnée à 26% du hors quota) €

Pour nous aider, il suffit :

1/ d'inscrire sur le Bordereau de Versement à votre organisme collecteur les informations suivantes :

- l'établissement à subventionner : **ESAT Valérie BONAFÉ**
APAJH du Tarn
Les Fournials

81360 MONTREDON-LABESSONNIE

Siret : 301.691.259.00156

au titre de la somme attribuée au titre du « hors-quota par dérogation »

2/ de nous tenir informés de votre soutien en nous renvoyant le présent document

EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE SOUTIEN

Fait le :

Cachet de l'entreprise et signature :